



Déclaration des élus FO au CTAC du 20 mars 2017

Alors que nous ne sommes qu'à quelques semaines des échéances électorales que l'on sait, **le gouvernement poursuit ses attaques contre les fonctionnaires et leurs garanties statutaires**. C'est aujourd'hui par voie d'ordonnance, et bien que toutes les fédérations de fonctionnaires se soient prononcées contre, qu'il **voudrait imposer avant le 20 avril prochain un texte ouvrant largement et sans entrave la porte aux mutations forcées au mépris des statuts des agents**.

Cette volonté de prolonger jusqu'au bout **cette politique destructrice des acquis des personnels, nous la retrouvons aussi à l'administration centrale**. Elle transparait aussi bien dans les sujets inscrits à l'ordre du jour du présent CTAC que dans les points dont nous demandons l'ajout.

➔ Nous connaissons ainsi depuis un an à l'administration centrale une multiplication de situations qui s'apparentent totalement à **des cas de mobilités forcées** avec, par exemple, le sort réservé aux collègues de **DAF A2** ou à un certain nombre d'agents impactés par la mise en place des **Centres de Services Partagés**.

C'est, bien évidemment aussi, le cas de l'application du **plan d'éclatement du SREN de Guérande avec transfert des 50 emplois au MINEFI** qui s'accompagne de pressions sur les personnels pour qu'ils fassent un choix entre transfert au MINEFI et maintien au MENESR sans même qu'ils aient une réelle garantie de rester sur le site de Guérande jusqu'à leur départ en retraite s'ils le souhaitent ou d'avoir de véritables fonctions à occuper au MENESR.

Et, nous venons d'apprendre que **des collègues relevant de l'administration centrale, mais exerçant dans les DRRT, se voyaient contraints à une mobilité géographique intenable** pour la plupart, et ce, dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme territoriale et de la création des 13 grandes régions. **Des collègues de l'académie de Versailles pourraient, quant à eux, être contraints de rejoindre le site de Vanves sous prétexte d'une réinternalisation du programme SIRHEN**.

➔ A cela s'ajoutent **des menaces persistantes de ventes de sites** et, d'ores et déjà, **des déménagements qui, non seulement vont à l'encontre des souhaits des collègues comme, notamment, à la DNE A, mais vont de pair avec l'annonce d'un resserrement généralisé, et donc, d'une détérioration des conditions de travail**.

➔ Dans le même temps, tous les agents sont confrontés à un **blocage sans précédent de leurs primes mensuelles** et à un **nouvel allongement des carrières avec l'instauration de PPCR**.

● Et c'est dans ce contexte qu'on ose à nouveau tenter de soumettre au CTAC le « document d'orientation pour l'amélioration de la qualité de vie au travail » à travers lequel on demande, de fait, aux organisations syndicales de cautionner la dégradation des conditions de travail subie par les agents, tout en cherchant à brider leur libre expression en la contournant au moyen d'une pseudo expression directe des personnels.

● D'ailleurs, ce dispositif intervient au moment où **des restrictions nouvelles devraient être imposées aux organisations syndicales** dans l'utilisation des outils informatiques et où **les instances statutaires sont de moins en moins respectées** comme en témoigne l'absence de consultation du CHSCT préalablement à de récents déménagements.

Les élus FO tiennent, dans ces conditions, à souligner qu'avant comme après les prochaines échéances électorales, ils ne lâcheront pas sur la défense inconditionnelle des revendications des personnels et, en particulier, pour l'administration centrale, sur les exigences :

- **D'arrêt des restructurations de services et de toute mesure conduisant à des mobilités forcées ;**
- **D'abandon du plan d'éclatement du SREN et d'arrêt des pressions visant à contraindre les collègues de Guérande à des choix sans même qu'ils aient de véritables garanties quant à leur devenir ;**
- **D'arrêt de tous les déménagements décidés contre le souhait des agents, comme celui de la DNE A, et l'abandon de tout projet de resserrement des personnels ;**
- **De rebasage général des primes mensuelles ;**
- **De respect des instances statutaires et de la libre expression des organisations syndicales ;**
- **Et, sur un plan plus général, de retrait du projet d'ordonnance sur la mobilité et de PPCR pour une réelle revalorisation de la grille.**



Rejoignez le syndicalisme indépendant pour la défense jusqu'au bout de vos revendications

Bulletin d'adhésion

Nom...Prénom

Grade

Site et Pièce

Numéro de poste